



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 22, numéro 3

4^s



Y a-t-il trop d'avocats au Québec ? Le contingentement du nombre d'avocats au Québec devrait-il être envisagé?

- William A. Schabas démissionne de la Commission d'enquête sur Gaza
- **Exclusif**
Lettre de démission de Schabas
- BLG a créé une fiducie pour aider la famille de Lin Jun
- Ménard Martin a lancé un site internet voué aux droits des usagers du système de santé

Me Antoine Leduc, associé chez BCF
et président de l'ABC-Québec

Ted Romer, photographe

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie et en Europe, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE: nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand
CPA, CA, CA•EJC, MBA
514.227.6159

Alain Lajoie
FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514.227.6163

Jonathan Allard
CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA
514.227.6158

Paul Levine
FCPA, FCA, CA•EJC, EEE
514.227.6162

Michel Hébert
CPA, CA, CA•EJC
514.227.6171

François Auclair
CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE
514.227.6183



NAVIGANT

navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

L'avenir de la profession passera-t-il par le contingentement au Québec et ailleurs ?

Par André Gagnon

NDLR_ L'Éditeur du magazine *Le Monde Juridique* a rencontré Me Antoine Leduc, docteur en droit, praticien chez BCF à Montréal, en litige, et en droit des affaires, associé de l'un des plus importants cabinets d'avocats du Québec. Il est aussi président de l'ABC-Québec, qui regroupe des juristes au sein d'une association volontaire qui leur procure des services professionnels ainsi que la possibilité de réseautage au niveau des grandes villes du Canada, malgré le défi de demeurer au cœur des préoccupations de la profession, afin de retenir ses membres et d'en attirer de nouveaux. Voici donc le compte-rendu de cette interview faite à partir de quelques questions fort simples.

Qu'est-ce qui vous a incité à choisir la pratique du droit, et en particulier le droit des affaires ? Était-ce votre premier choix de carrière ?

La pratique du droit ne s'est pas imposée d'emblée à moi, bien qu'elle m'ait toujours attirée.

En effet, dans les années 1980, lors de mes études secondaires et collégiales, l'accent était surtout mis sur les sciences pures et de la santé, au détriment, à mon point de vue, des sciences humaines et sociales. De tous mes confrères finissants au Séminaire de Saint-Hyacinthe (Promotion 1984-1989), la majorité sont devenus ingénieurs, peu ont choisi le droit, et la médecine en a retenu encore moins !

Blagues à part, mon père était notaire à Saint-Hyacinthe, où il exerce toujours après plus de 47 ans de métier. Tout jeune, il m'emmenait souvent avec lui dans les bureaux d'enregistrements de la région et, jusqu'à un certain point,



Me Antoine Leduc

je l'assistais déjà dans ses examens de titres ! Très tôt, je connaissais les droits réels et les hypothèques m'étaient familières. Bien que notaire, mon père aurait fait un excellent avocat, et plaideur, par dessus le marché. Il tenait certainement cela de mon grand-père, organisateur libéral du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, féru d'histoire, homme de grande culture et orateur passionné.

La musique était omniprésente dans la famille et, de surcroît, à Saint-Hyacinthe, berceau des Jeunesses Musicales du Canada et, aussi, haut lieu de la facture d'orgues en Amérique du Nord. C'est ainsi que j'ai développé un goût et des aptitudes pour la musique et les arts en général. J'ai chanté dans la chorale, joué dans l'harmonie du collège, appris le piano et l'orgue (et aussi la flûte traversière et le saxophone). Puis, à l'étape de mes études collégiales, en même temps que je complétais un D.E.C. en sciences



L'honorable Pierre E. Audet, juge en chef adjoint, Cour du Québec, Me Lu Chan Khuong, Ad.E., vice-présidente du Barreau du Québec, l'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, l'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Me Fred Headon, Président sortant de l'ABC, Me Antoine Leduc, président de l'ABC-Québec, Me Bernard Synnott, Bâtonnier du Québec et Me Janet Furher, première vice-présidente de l'ABC.



Me Lu Chan Khuong, Ad.E., vice-présidente du Barreau du Québec, Me Thomas G. Conway, Président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, Me Michele Hollins, c.r., présidente de l'ABC, Me Antoine Leduc, président de l'ABC-Québec

pures et appliquées, j'entrai au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal, dans les classes de piano et d'orgue de Gaston Arel. Je me destinais alors à la médecine, mais l'orgue m'attirait davantage.

La musique ne vous satisfaisait-elle pas vu votre intérêt comme organiste ?

La musique était et est toujours une véritable passion pour moi, sans aucun doute ma passion première. Cependant, venu à la musique de manière plus sérieuse sur le tard (j'avais 18 ans lorsque j'entrai au Conservatoire), la situation de l'orgue et de musicien d'église ne me convenant pas et ne me permettant pas d'entrevoir une façon décente de gagner ma vie, j'ai dû sérieusement m'interroger sur mon avenir.

À l'époque, j'étais déjà très impliqué socialement dans toutes sortes de mouvements, et j'avais fondé une société de concerts afin de me produire, ainsi que de faire connaître au public maskoutain mes jeunes collègues du Conservatoire. Il m'est apparu très tôt que l'on n'écoutait pas vraiment les artistes, encore moins lorsqu'ils sont jeunes. Dans mes recherches de commandites et de subventions, il me fallait des appuis de personnalités connues et importantes du milieu des affaires, du droit, de la politique.

C'est ainsi que je me dirigeai en droit, avec l'espoir de pouvoir faire une différence dans la société, de contribuer à l'avancement des causes qui me tiennent à cœur.

J'ai d'abord commencé chez Mackenzie Gervais (aujourd'hui Borden Ladner Gervais) et, puisqu'au milieu des années 1990 la récession frappait toujours fort, le domaine de la faillite et de l'insolvabilité m'a aspiré, sans que je n'y puisse

rien faire. J'y ai fait mes premiers pas sous l'égide de Roger P. Simard, qui m'a appris l'essentiel de mon métier d'avocat, avec Virgile A. Buffoni, François Rioux, Alexis P. Bergeron, Jacques S. Darche et James Papadimitriou.

Ma pratique, initialement d'insolvabilité et de litige commercial, a rapidement évolué vers le financement, bancaire et immobilier. J'ai conjugué ces domaines depuis lors, avec une touche internationale et en fusions et acquisitions (surtout l'aspect financement). Mes passages subséquents chez McCarthy Tétrault et Heenan Blaikie m'ont permis d'acquérir une solide expérience et de servir plusieurs clientèles, institutionnelles et d'entreprises, de les accompagner ici et à l'étranger dans leurs projets.

Associé depuis bientôt cinq ans chez BCF à Montréal, je poursuis ma pratique dans ces domaines avec un égal bonheur, en plus d'y travailler avec des amis, dont mon compatriote de Saint-Hyacinthe, Mario Charpentier, lui aussi musicien, que je connais depuis plus de 30 ans.

Votre implication avec l'ABC-Québec, comment s'est-elle développée ?

Je suis membre de l'ABC depuis toujours ! Chez Mackenzie Gervais, nous en étions tous membres et Pierre-André Gervais était, à l'époque, président national de l'ABC.

Mon mentor, Roger P. Simard, était quant à lui président de la Section « Faillite et insolvabilité » de la division du Québec. Nous assistions alors à toutes les conférences. J'y ai beaucoup appris, non seulement en droit, mais pour le développement des affaires. La section de faillite est très certainement, non seulement au Québec mais à l'échelle du Canada, l'une des plus actives.



Me Antoine Leduc à l'orgue

Cela m'a permis d'apprendre, de me spécialiser, de me faire connaître et de rencontrer les joueurs importants de l'industrie. Cela m'a donné une perspective où l'on n'évolue pas en vase clos, mais bien avec les collègues, juges, syndics et banquiers. Un lieu d'échanges et de rencontres, neutre, que les cabinets, dispensateurs de formations depuis peu, ne peuvent reproduire. Petit à petit, je me suis impliqué dans cette section, et j'en devins président en 2007-2008.

Par la suite, j'ai fait mon entrée au Comité exécutif de la Division en 2008, j'ai fondé et assumé la présidence du Comité législation et réforme du droit de la division de 2008 à 2013, accédé à la vice-présidence de la Division, en 2013, et me voilà président de l'ABC-Québec pour l'année 2014-2015 !

J'ai découvert, au fil des ans, que l'ABC est tellement plus riche et a tellement plus à offrir que ce que ma section première m'offre déjà – ce qui est déjà beaucoup, il va sans dire.

Forte de plus de 25 sections de droit, l'ABC est une organisation extraordinaire, nous dispensons de la formation spécialisée et de qualité, nous défendons la primauté du droit et la saine administration de la justice, nous faisons des représentations devant les gouvernements pour l'amélioration du droit, mais cette association vit par et pour ses membres.

Croisée des chemins

Nous sommes actuellement, comme beaucoup d'associations, à la croisée des chemins. Alors que les gens sont sollicités de toutes parts et mènent des vies bien remplies, il n'est pas facile de les attirer pour qu'ils s'impliquent et profitent des avantages d'être membres d'une telle association. La tendance est plus à l'individualisme qu'au regroupement, quand ce n'est pas au cynisme.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Monsieur le Bâtonnier Bernard Synnott et Me Antoine Leduc

Notre défi consiste à démontrer notre pertinence dans un monde en constante évolution, pour ne pas dire ébullition. Avec un ordre professionnel fort, le Barreau du Québec, qui défend à la fois ses membres tout en assurant la protection du public, quelle est la place de l'ABC au Québec ?

L'ABC a pour mission première d'être la voix de la profession. Elle n'assure pas la protection du public. L'adhésion est volontaire. En sont membres non seulement les avocats, mais également les juges, les notaires, les professeurs et les étudiants en droit qui le veulent bien ! Forts de nos 37 000 membres à l'échelle du Canada et plus de 3000 au Québec, être membre de l'ABC-Québec donne un accès privilégié à l'ensemble de la profession à l'échelle du pays. Notre mission est donc complémentaire à celle du Barreau du Québec.

L'ABC peut certainement jouer un rôle utile, dans des situations où le Barreau du Québec serait en conflit d'intérêt de par sa mission première qui est la protection du public, en plus de pouvoir parler au nom des avocats qui ne le feraient pas sous l'égide de leur propre cabinet, pour toutes sortes de raisons.

Plus les juristes du Québec y seront impliqués, plus la voix du Québec sera forte et présente au Canada, et au Québec



Me Antoine Leduc en compagnie de Me Christine Jutras, présidente de l'Association des avocats et avocates de province

bien sûr ! Nous avons besoin de l'ABC et l'ABC a besoin de vous !

Le choix de BCF comme cabinet, comment est-ce arrivé ?

Mon ami Martin Sills, que j'ai connu lors de mes études de premier cycle à l'Université McGill, et avec qui j'ai pratiqué par la suite chez McCarthy Tétrault, m'a approché fin 2008, début 2009, pour tâter le terrain. Un groupe d'avocats d'insolvabilité venait de quitter BCF et l'on y recherchait quelqu'un avec mon profil.

Ayant toujours pratiqué auparavant, depuis le début de ma carrière, au sein de cabinets nationaux, la possibilité de faire le saut chez BCF s'est avérée très intéressante. Fondé il y a 20 ans par de jeunes avocats visionnaires, BCF voulait d'abord et avant tout représenter la PME, aider les entrepreneurs et œuvrer en droit des affaires.

BCF c'est 200 professionnels

De six avocats qu'ils étaient au début, nous sommes aujourd'hui plus de 200 professionnels, avec places d'affaires à Montréal, Québec, Sept-Îles et aux Barbades.

Suite à la page 9

**FORMATIONS EN LIGNE
SUR BCF.TV**



**DES FORMATIONS EN DROIT DES AFFAIRES
À VOTRE RYTHME, C'EST AUSSI ÇA
PRATIQUER AUTREMENT.**

GRACIEUSEMENT DE

On vous attend sur bcf.tv.

BCF AVOCATS
D'AFFAIRES

Volume 22, numéro 3

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
 André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
 Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
 Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
 Zacharie Gagnon

Abonnement:
 Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
 Image-innée

Photographie
 Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2015 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

**L'avenir de la profession passera-t-il par le
 contingentement au Québec et ailleurs ?**

Par André Gagnon..... 3

L'AAP en profonde réflexion sur son avenir

Par André Gagnon..... 12

**Le cabinet Martin Ménard spécialisé en droit de la santé
 lance un site web unique en son genre**

..... 14

**Le cabinet Ménard, Martin Avocats lance le site web
 VosDroitsEnSanté.com**

Par Me Alexandra Thibaudeau..... 16

**Une fiducie créée par BLG pour aider la famille de Lin Jun tué
 et démembré par Eric Newman connu sous le nom
 de Luka Rocco Magnotta**

..... 18

**Paul B. Schabas devient président de
 la Fondation du droit de l'Ontario**

..... 20

**Le professeur William Schabas a démissionné de la Commission
 d'enquête sur Gaza**

..... 21

UNWatch se félicite de la démission de Schabas

..... 22

EXCLUSIF

**Lettre de démission du professeur William A. Schabas de
 la Commission d'enquête sur le conflit à Gaza**

..... 24

**La juge US McGowan Davis remplace W. Schabas à la tête
 de la commission sur Gaza**

..... 26

Prévisions 2015 CMKZ

en droit du commerce international

..... 28

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Notre cabinet a connu une croissance phénoménale et incomparable, et nous représentons désormais non seulement la PME mais aussi la grande entreprise et les institutions. Depuis mon arrivée, je suis heureux d'avoir contribué à l'essor de ce cabinet, entre autres en y attirant un groupe important d'anciens collègues d'Heenan Blaikie lors de sa dissolution l'an dernier, dont Claude Paquet et Marcel Aubut.

BCF a la profondeur, l'expertise, les contacts et la vision qui le place au tout premier plan des cabinets de juristes au Québec et au Canada. La concurrence, qui nous observe attentivement, le sait et n'a qu'à bien se tenir, car ce n'est pas fini, l'avenir nous appartient !, clame haut et fort Antoine Leduc.

La pratique dans 10,20 ans

Parlant d'avenir, Antoine Leduc développe ici un peu les grandes lignes du rapport Avenirs en droit – Transformer la prestation des services juridiques au Canada, rendu public en août 2014 par l'ABC, dans le cadre du Projet de l'ABC Avenirs en droit avec un regard sur ce que sera la pratique dans 10 ou 20 ans.

Le Projet de l'ABC Avenirs en droit « se penche sur les changements auxquels doit faire face la profession juridique, axant plus particulièrement son attention sur l'éducation, la formation, les structures d'entreprise et l'innovation, ainsi que sur les milieux réglementaire et éthique dans lesquels nous évoluons ».

Ce rapport ne constitue pas, pour l'instant, une position



Michele Hollins, c.r., Présidente nationale, Association du Barreau canadien, et Antoine Leduc, président de la Division du Québec de l'ABC

officielle de l'ABC, dit le président de l'ABC-Québec, mais se veut le point de départ d'une « conversation nationale », pour laquelle une « invitation [est] lancée à toutes les parties intéressées à réfléchir à l'avenir et imaginer les façons dont nous pouvons collaborer en vue d'atteindre des buts communs », selon les termes de notre Président national sortant, Me Fred Headon, l'instigateur du projet.

La consultation qui a mené à la rédaction du rapport



MNP
SENCRL srl

Des affaires toujours plus complexes. Présentez-vous avec un dossier solide.

Notre équipe évaluation d'entreprises, de juricomptabilité et de soutien en cas de litige peut vous aider au moyen de rapports financiers clairs et concis qui étofferont votre dossier.

Communiquez avec nous au 514.861.9724





Monsieur le bâtonnier *Gérald R. Tremblay*, *Me Antoine Leduc*, le *Pr Daniel Turp* et *Me Marc Paquet*, vice-président et secrétaire de la société (*Investissement Québec*), lors du lancement du livre de *Me Leduc* en novembre 2012

révèle que « dans l'ensemble, [...] [elle] a éclairé une réalité unique : il n'existe aucun consensus sur l'avenir de la profession juridique canadienne ». Ainsi, il est à prévoir que certaines propositions formulées dans le rapport puissent trouver un accueil favorable alors que d'autres puissent faire l'objet de débats, voire être écartées et, qu'enfin, de nouvelles idées émergent de cet effort de réflexion concerté.

Cabinets cotés en bourse

Des 22 recommandations formulées par le rapport, certaines ont davantage retenu l'attention que d'autres, comme par exemple l'idée de permettre les structures d'entreprises alternatives, corollaire à celle visant à permettre le partage des honoraires avec des non-avocats afin de favoriser l'émergence de sociétés multidisciplinaires et le financement de l'innovation de la pratique du droit.

Au Québec, nous avons déjà fait un pas dans cette direction avec l'adoption du « Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité », mais le rapport propose d'aller plus loin, envisageant même la cotation en bourse des cabinets d'avocats !

La raison de cette recommandation est de permettre aux cabinets d'avocats d'avoir accès aux capitaux nécessaires non seulement pour leur permettre de continuer leur pratique quotidienne, mais surtout pour les encourager à investir dans la recherche et le développement, afin de déboucher sur de nouvelles pratiques plus innovantes.

À ceux qui craignent une perte de l'indépendance de la profession, notamment quant aux avis que prodiguent les avocats, on propose un renforcement des règles déontologiques applicables non seulement aux avocats individuellement, mais également aux sociétés multidisciplinaires en tant que telles.

Mais les avis sont partagés sur ces questions fondamen-

tales. Le rapport argumente que les besoins juridiques des justiciables sont de plus en plus nombreux mais ne sont pas comblés par la prestation actuelle des services juridiques. En découle donc un problème d'accès aux services juridiques que seule la recherche de pratiques innovantes pourra combler, précise Antoine Leduc.

Retour aux sources

Doit-on aller aussi loin que le rapport le propose ? Personnellement, je n'en suis pas convaincu. On pourrait amorcer la discussion à partir de la question suivante, qui me semble porteuse de plusieurs pistes de solutions : faudrait-il revenir aux sources de ce qui est notre action et nous concevoir de nouveau, d'abord et avant tout, comme une véritable profession, plutôt que d'envisager la situation, toujours et encore, sous l'angle de l'« industrie des services juridiques », demande le président de l'ABC-Québec, Antoine Leduc ?

En tous les cas, pour l'innovation des pratiques, soutient Antoine Leduc, il y a là très certainement un rôle de leadership que l'ABC doit assumer, et les recommandations du rapport en ce sens, visant l'incubation de projets d'innovation et la création d'un centre d'expertise et d'information sur la profession juridique au Canada, tombent très certainement à point nommé. Voilà une raison de plus pour le monde juridique d'adhérer à l'ABC et de soutenir son action.

Formation des juristes

La formation des futurs juristes et avocats devra-t-elle changer diamétralement pour atteindre les objectifs que se fixe la clientèle ? Répond-elle à cette nouvelle demande actuelle ? demande l'éditeur du magazine *Le Monde Juridique* au président de l'ABC-Québec. Antoine Leduc sait de quoi il parle. Il a obtenu un doctorat en droit de la faculté de droit de l'Université de Montréal en 2011, dont le texte, remanié et publié en 2012, fut primé par la Fondation du Barreau du Québec en 2013. Il a enseigné à cette même faculté à divers niveaux ainsi qu'à l'École de formation du Barreau du Québec. Ces questions le préoccupent étant au cœur de ses propres réflexions.

En fait, la formation devra, à mon sens, changer diamétralement pour revenir à l'essentiel : former des têtes bien faites, de bons juristes. Actuellement, les universités et le Barreau se sont éloignés, de manière différente certes, mais tout de même, de ces objectifs, déclare Antoine Leduc.

Les facultés de droit sont pour la plupart très en recherche d'approches multidisciplinaires où le droit n'est qu'une dis-

cipline parmi d'autres et où l'on néglige parfois de transmettre l'enseignement des principes fondamentaux du droit, de la technique juridique, bref, du droit positif, à la mesure qu'ils le devraient. La multidisciplinarité, j'en suis, bien sûr, mais il ne faut pas oublier non plus cet aspect important de la formation du juriste.

À mon avis, cela découle de cette idée du pluralisme juridique militant qui, au lieu d'aborder la diversité des sources normatives du droit entre l'État et les autres sous l'oeil du sociologue, qui observe le phénomène en identifiant les normes « informelles » qui seront éventuellement consacrées par la puissance publique (ou pas), les mettent sur le même pied, l'État n'étant qu'un producteur de normes parmi d'autres, explique Antoine Leduc.

L'École du Barreau, de son côté, a adopté une approche par compétences, en éliminant les cours fondamentaux et en axant l'enseignement sur la résolution de problèmes avec les étudiants, précise Antoine Leduc.

Contingenter le nombre d'avocats ?

Or, les mesures de contrôle des connaissances qui devraient être transmises dans les facultés de droit afin d'assurer des compétences minimales à tout professionnel du droit qui doit, quoi qu'on en dise, oeuvrer dans sa pratique dans le

cadre du droit étatique et du système juridique, me semblent actuellement insuffisantes afin que l'enseignement dispensé à l'École du Barreau le soit de cette manière, sans offrir elle-même l'enseignement de base des matières à l'étude, plaide le juriste Antoine Leduc.

La profession, si elle veut demeurer et bien servir le public et la justice, doit reposer sur un même bagage de connaissances minimales communes à tous les juristes et viser l'excellence. L'avenir de la profession passe par là, à mon sens. Et peut-être par l'instauration d'un numerus clausus.

Le contingentement serait-il la solution ? Le vieux débat pourrait refaire surface dans le contexte actuel où « la tarte juridique » est partagée, grignotée par trop de praticiens en même temps que continue de sévir une économie mondiale qui affecte le nombre, la prestation de services juridiques ainsi que les tarifs qui en prennent pour leur rhume depuis plusieurs années déjà.

Cette situation n'a cependant pas empêché les cabinets juridiques privés de se développer, de se multiplier, de se spécialiser en services ultra-pointus et d'occuper une place sur l'échiquier professionnel local et national qui va grandissante malgré certains sursauts parfois fatidiques comme la dissolution l'an dernier (2014) de Heenan Blaikie.

Visitez notre site Internet : www.netc.net

@netCOMMUNICATIONS Inc.

Votre partenaire stratégique pour des solutions Internet et mobiles à l'avant-garde de la technologie



Nos services

- Stratégies et SEO
- Commerce et affaires électroniques
- Développement de sites internet et mobiles
- Développement d'applications mobiles
- Réseaux Sociaux
- Hébergement
- Accès Internet haute vitesse
- Soutien technique Web et informatique personnalisé

info@netc.net | 514.871.1844 | 450.346.3401



L'AAP en profonde réflexion sur son avenir



Me Christine Jutras, présidente de l'AAP.



Me Lu Chan Khuong, A.d. E.,
vice-présidente du Barreau du Québec



Me Isabelle Bonin, directrice-générale de l'AAP.

Par André Gagnon

Dans un «Mot de la présidente», la nouvelle dirigeante de l'AAP (Association des Avocats et Avocatesses de Province), forte de 7000 membres, Me Christine Jutras de Drummondville, invite ses membres à aborder une profonde réflexion sur la gouvernance de cette association au début de son mandat.

Élue à la présidence en septembre dernier lors du congrès 2014 tenu à l'Estérel dans les Laurentides où elle a succédé à Me Caroline Blache, directrice générale du bureau régional de l'Aide Juridique à St-Jérôme, Me Jutras, avocate de pratique privée à Drummondville, a annoncé des activités visant à réfléchir sur l'avenir de l'AAP au lendemain de l'adoption de la nouvelle loi sur la gouvernance du Barreau du Québec.

GOVERNANCE DE L'AAP

Me Jutras précise tel qu'annoncé lors de la dernière assemblée générale en septembre dernier, que l'AAP entreprend, cette année, une profonde réflexion sur sa mission

et sa gouvernance. «Tout l'exécutif et moi-même sommes convaincus que l'AAP a un rôle important à jouer dans la défense des intérêts des avocats de province....»

Dans ce cadre, Christine Jutras mentionne qu'au cours des prochaines semaines, tout sera mis en œuvre pour aller non seulement à la rencontre des exécutifs des barreaux de sections mais également de tous les membres de l'AAP dans toutes les régions du Québec afin de «connaître leur opinion sur la question pour que l'association devienne ce que vous voulez qu'elle soit.»

A cet égard, la présidente de l'AAP demande de communiquer avec elle au (819 477-6321 ou christinejutras@jutras.ca) ou avec l'un des membres de l'exécutif pour partager avec nous votre vision de l'AAP et nous faire part de vos idées ou préoccupations, écrit-elle.

COMITÉ DE DROIT CIVIL ET DE PROCÉDURE CIVILE

Un Comité de droit civil et de procédure civile présidé par Me Jean-Guy Campeau du Barreau de Longueuil a été mis sur pied, précise la présidente. Ce comité vise à permettre à

L'AAP d'être à l'affût des nouveautés et/ou problématiques en matière de droit civil et faire en sorte qu'elle puisse intervenir auprès des différents interlocuteurs du milieu judiciaire en temps opportun. Le comité permettra également à l'AAP de faire ses propres revendications en commissions parlementaires ou devant toutes autres instances concernées dans certains dossiers. L'AAP est inscrite au registre des lobbyistes depuis plus d'un an, signale Christine Jutras Les intéressés peuvent devenir membre de ce comité, en communiquant avec la présidente ou avec Me Campeau (450 928-3232) à ce sujet.

D'autres comités similaires seront également mis en place dans les mois à venir, déclare Christine Jutras. Encore là, nous avons besoin de savoir quels comités sont susceptibles d'intéresser les membres ou jugés pertinents de mettre en place.

PERMANENCE DE L'AAP

La présidente rappelle que les membres peuvent en tout temps communiquer avec la nouvelle directrice générale, Me Isabelle Bonin (819 475-3811 ou ibonin@globetrotter.net) pour obtenir plus d'informations sur les services offerts par l'AAP, tel le service de référence, ou sur l'AAP en général.

Me Bonin a, en effet, remplacé Me Daniel Kimpton après plus de 21 ans de service à l'AAP à titre de trésorier et de directeur général. «Nous pouvons tous lui être reconnaissants du temps consacré à notre association», de dire la présidente.

L'arrivée de Me Bonin vise, entre autres, à assurer une

plus grande implication de l'AAP dans la vie et la pratique professionnelle de nos membres et à permettre un rayonnement et un développement plus important de l'AAP, affirme Me Jutras.

GOVERNANCE DU BARREAU DU QUÉBEC

Me Jutras ajoute dans un autre ordre d'idée, que l'Ordre professionnel a fait l'objet d'une réforme majeure de sa propre gouvernance. Ainsi, quatre représentants des régions siégeront dorénavant à des postes électifs au nouveau conseil d'administration du Barreau du Québec.

Dès le printemps prochain, le premier bâtonnier sera élu pour occuper cette fonction sous la nouvelle gouvernance. À l'heure actuelle, deux candidats ont déposé leur candidature: Me Lu Chan Khuong, vice-présidente actuelle du Barreau du Québec et membre du Barreau de Québec et Me Luc Deshaies, bâtonnier sortant du Barreau de Montréal. L'AAP, fidèle à sa tradition, ne prendra pas position entre les différentes candidatures, soutient Me Jutras. Par ailleurs, l'APP encourage fortement ses membres à exercer leur droit de vote. Il est important que les avocats de province fassent entendre leur voix dans le choix de notre prochain(e) bâtonnier(e), de dire la présidente.

CONGRÈS AAP 2015

Finalement, Christine Jutras rappelle que le congrès de l'Association se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 à Drummondville. Elle suggère d'inscrire dès maintenant ces dates à votre agenda. Si vous avez des besoins spécifiques en matière de formation, vous pouvez l'indiquer à Me Marie-Josée Garneau (819 758-8251 ou mjgarneau@bellnet.ca), dit Christine Jutras.



JEWELRY OLGA

*Créations sur mesure
et designs originaux
de bijoux de perles*

514.884.4980
info@pearljewelryexpert.com
www.pearljewelryexpert.com

Sur rendez-vous seulement:
2122 Rue Crescent, Montreal
(Boutique La Maison ISHI)

Olga Shevchenko, FGA
Gémologue Certifiée · EGM Certifiée Évaluateur de bijoux et pierres

Le cabinet Martin Ménard spécialisé en droit de la santé lance un site web unique en son genre

« Bien connaître ses droits pour mieux contrôler sa vie et sa santé »

– Me Jean-Pierre Ménard, Ad.E.



Les citoyens québécois, usagers du système de santé, seront heureux d'apprendre qu'ils ont désormais accès à une nouvelle ressource juridique en ligne gratuite. En effet, le nouveau site VosDroitsEnSanté.com, fruit de l'expérience des avocats du cabinet Ménard, Martin, spécialisés dans la défense des usagers du système de santé depuis 1985, est le premier guide du genre au Québec portant sur les droits des usagers du système de santé. Ce guide s'inscrit dans un objectif d'amélioration de l'accès à l'information pour les usagers du système de santé au sujet des droits que leur reconnaît la loi lorsqu'ils sollicitent ou reçoivent des services du système de santé.

À l'heure où de nombreuses réformes proposées au système de santé québécois viennent affecter les droits des usagers, il est difficile pour les citoyens de s'y retrouver. Dans ce contexte, VosDroitsEnSanté.com constitue une ressource essentielle pour mieux comprendre ces changements. VosDroitsEnSanté.com vise à rendre accessible à la population québécoise une information de qualité sur les droits et res-



Me Jean-Pierre Ménard agit dans la moitié des causes en responsabilité médicale au Québec.

ponsabilités des usagers du système de santé, ainsi que les moyens de faire reconnaître ces droits.

« Après de nombreuses années de pratique à représenter les usagers du système de santé dans la défense de leurs droits, j'ai constaté que les citoyens, mais aussi un grand nombre de prestataires de services, qu'il s'agisse des médecins, des infirmières ou des administrateurs, n'avaient que très peu d'information sur leurs droits ou leurs obligations », déclare Me Jean-Pierre Ménard Ad.E., associé-fondateur du cabinet d'avocats Ménard, Martin et auteur de VosDroitsEnSanté.com. « L'information disponible sur le site vise à aider les citoyens usagers du système de santé à se réapproprier le pouvoir de décision et de contrôle sur leur vie et leur santé », ajoute-t-il.

Un outil exceptionnel pour tous les Québécois

Ce site d'information juridique est destiné d'abord aux usagers. Il s'adresse tout autant à ceux qui recherchent une in-



formation générale sur le système de santé, les ressources privées et les organismes connexes du système, qu'à ceux qui souhaitent des renseignements précis et spécialisés portant par exemple sur :

- l'accès au dossier médical, pour soi-même ou pour un tiers ;
- les droits de la personne sur son corps, incluant le consentement aux soins ;
- les droits en matière de santé mentale ;
- les décisions de fin de vie, incluant les directives médicales anticipées et les traitements en fin de vie ;
- les droits des personnes âgées.

Comment s'y retrouver ?

On peut naviguer à partir du plan du site, en accédant à différentes sections ou chapitres par l'entremise des onglets, en se référant à la Foire aux questions (FAQ) ou en utilisant le moteur de recherche.

Le site comprend de nombreux liens qui renvoient à d'autres sections du site ainsi qu'à des sites de référence externes,



qui peuvent ajouter des compléments d'information utile à celle contenue sur le site.

Une rubrique « Dans l'actualité » traite de sujets d'actualité qui peuvent avoir un impact sur les droits des usagers ainsi que de la législation et des jugements récents. La rubrique « Sujets les plus consultés » permet d'accéder rapidement aux éléments d'une section les plus fréquemment recherchés.

Le site sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des lois et de la jurisprudence applicables au Québec et pour tenir compte de l'actualité. Les projets de loi y seront également commentés, de même que les énoncés politiques et les situations qui pourraient affecter les droits des usagers.



L'Orchidée Chine

Restaurant Chinois

2017 rue Peel, Montréal - Tél.: (514)287-1878 | www.orchideedechine.ca

« ...où la cuisine entretient le classicisme »

— Claire Vuitton, Le Monde Juridique

Le cabinet Ménard, Martin Avocats lance le site web VosDroitsEnSanté.com

Par Me Alexandra Thibaudeau
Spécial pour Le Monde Juridique

Le site VosDroitsEnSanté.com a été lancé et mis en ligne fin janvier 2015. Ce projet innovateur a été mis sur pied et exclusivement financé par le cabinet d'avocats spécialisé Ménard, Martin Avocats, la première ressource du genre dans le domaine du droit médical.

Ce site internet offre une mine de renseignements pour tous les usagers, les organismes et les professionnels du système de la santé sur leurs droits et obligations.

Me Jean-Pierre Ménard, pionnier de la défense des victimes d'erreurs médicales, défend les droits des usagers du système de santé depuis plus de 30 ans. Son cabinet se voit confier la moitié des poursuites en responsabilité médicale, hospitalière et dentaire au Québec.

Il s'est aperçu, tout au long de sa pratique, que les usagers étaient très démunis face au système de santé et qu'il leur était difficile de trouver des réponses claires face à leurs questionnements.

Il a mis sur pied cet outil qui, d'après lui, permettra d'améliorer l'accès à l'information. En effet, les médecins, les infirmières tout comme leurs patients ou leurs proches auront une source unique de renseignements variés sur des questions courantes ou plus spécifiques.



Me Alexandra Thibaudeau

Des informations, par exemple, sur l'accès au dossier médical pour soi-même ou pour des tiers, sur les droits en matière de santé mentale, sur les droits des personnes âgées etc., seront dorénavant facilement accessibles à tous. Des questions comme : est-il possible de changer de médecin ou d'établissement, si un proche est confus, qui peut consentir aux soins de santé en son nom, sont maintenant expliquées en quelques clics de souris.

Ce site, à vocation éducative, permettra aux citoyens de s'informer sur leurs droits, mais aussi sur les recours publics qui s'offrent à eux pour faire respecter et défendre ces droits et pour, dans certains cas, éviter de passer par les services d'un avocat.

L'équipe de Me Ménard réfléchit, depuis 15 ans déjà, à la mise en œuvre de ce projet. Le plus grand défi selon eux sera de tenir le site internet à jour. En effet, compte tenu des innombrables projets de loi, des nombreux règlements, des sujets d'actualité et des nouvelles jurisprudences qui font surface toutes les semaines, la tâche la plus ardue sera de les inclure rapidement au site internet et d'expliquer en quoi ils affecteront le droit des usagers.

Des enjeux importants font actuellement l'objet de débats et il fait partie de la mission de leur cabinet de faire en sorte que les citoyens s'y retrouvent plus facilement.

Ainsi, le projet de loi 20 qui imposerait des quotas de patients à prendre en charge et le projet de loi 10 qui propose de fusionner les établissements de santé sont des exemples de débats juridiques qui peuvent avoir des conséquences sur les usagers du système de santé. Il est essentiel que tous aient accès à une information compréhensible afin de pouvoir faire des choix éclairés et faire connaître leur position sur les réformes envisagées, a soutenu Me Ménard en conférence de presse lors du lancement du nouveau site dans un cinéma où un écran géant a pu être utilisé pour expliquer en détails cet ambitieux projet qui équivaut au plus pur et désintéressé pro bono.

Se tenir à jour dans leur domaine est une obligation légale à laquelle tous les avocats font face, cependant l'équipe Ménard Martin Avocats compte l'utiliser pour en faire profiter la population, de préciser l'avocat Ménard.

Face aux lois, le citoyen moyen peut être très vulnérable. Me Ménard espère rééquilibrer le pouvoir en regroupant l'information et en la mettant à sa disposition sur un site convivial afin que tous puissent prendre conscience de leurs droits. Dans notre société en constante évolution, il est primordial que le droit soit plus accessible et le site internet VosDroitsEnSanté.com est un pas de plus vers une justice, on ne le répétera jamais assez, plus accessible et transparente, de suggérer Jean-Pierre Ménard.

L'objectif premier que poursuit Me Ménard est que chaque personne ait le contrôle de sa vie et de sa santé de sa naissance à la mort. Me Ménard a d'ailleurs présidé le Comité de juristes experts désigné par le gouvernement du Québec pour étudier la mise en œuvre des

recommandations de la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale du Québec sur la question de mourir dans la dignité. Le projet de loi a été sanctionné le 10 juin 2014 et entrera en vigueur en 2015. Ce projet de loi, grandement attendu, marque un pas historique pour tous les patients en phase terminale et pour leurs proches.

C'est toute l'équipe qui, sourire aux lèvres, était présente au cinéma l'Excentris pour soutenir le lancement du site, car tous ont mis la main à la pâte et continueront de l'entretenir.

Ce projet longuement mûri et peaufiné par l'équipe Ménard Martin vaut la peine d'être partagé sur les réseaux sociaux ou propagé par le bouche-à-oreille, et mérite d'être reconnu et consulté.



LES AVANTAGES DE DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARAJURISTES :

RÉSEAUTAGE

Faire partie d'un réseau de collègues et de membres, procurant un soutien professionnel et l'échange d'idées

FORMATION CONTINUE

Bénéficier d'une formation continue et ainsi accroître ses connaissances par la participation aux conférences, séminaires et groupes de discussion

INFORMATION ACCESSIBLE AUX MEMBRES

Recevoir la revue légale LIAISON et avoir accès à un grand nombre d'informations utiles réservées aux membres seulement

INSCRIVEZ VOTRE PARAJURISTE DÈS MAINTENANT !

Vous voulez devenir commanditaire ou conférencier ?
Vous désirez afficher un poste à combler ? Communiquez avec nous
par courriel ou visitez notre site web pour plus d'informations.

info@caplegal.ca / www.caplegal.ca

Une fiducie créée par BLG pour aider la famille de Lin Jun tué et démembré par Eric Newman connu sous le nom de Luka Rocco Magnotta

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) annonce le lancement d'un site internet sécurisé pour la collecte de dons au bénéfice de La fiducie familiale Lin Jun afin de venir en aide à la famille Lin. La totalité des dons amassés sera versée aux trois membres de la famille Lin en vue de les aider à reconstruire leurs vies. BLG invite également le public, dans un geste de solidarité envers les membres de la famille Lin, à leur faire parvenir un message.

Au terme d'un procès d'onze semaines, le jury a reconnu Luka Rocco Magnotta coupable du meurtre prémédité de Lin Jun.

La famille Lin se dit soulagée de la décision du jury et souhaite exprimer sa reconnaissance envers la qualité et la rigueur du système judiciaire canadien.

La famille Lin souhaite souligner le travail et l'appui de l'ensemble des intervenants dans le dossier. Elle remercie le juge Guy Cournoyer, le procureur de la couronne Me Louis Bouthillier ainsi que les membres du jury. La famille Lin tient également à remercier les traducteurs qui l'ont accompagnée tout au long du processus judiciaire ainsi que tous ceux qui ont su l'épauler durant ce séjour éprouvant au Canada, notamment Yvonne Lo, Siqi Zhang, Weinan Wang et Anna Liu.

BLG prend à cœur ses implications pro bono, ce que Me John Murphy, associé directeur du bureau de Montréal, a récemment rappelé : « BLG a mis en place les mesures nécessaires afin de supporter la famille Lin. Nos professionnels des divers groupes de pratique ainsi que notre personnel de soutien de partout au Canada ont d'ailleurs généreusement contribué. La création de La fiducie familiale Lin Jun est un des moyens mis en place pour leur venir en aide. »



Les avocats de BLG impliqués dans le dossier sont Me Daniel Urbas, Me Amélie T. Gouin, Me Ève Gaudet, Me Marie-Claude Lassiseraye Mathieu et Me Jean-Philippe Herbert. Me André Barette et Me William Dion-Bernard ont également contribué à la mise en place de La fiducie familiale Lin Jun.

« L'implication pro bono de BLG dans ce dossier va de pair avec l'engagement du bureau à redonner. Bien que notre bureau de représentation en Chine ait seulement été ouvert récemment, nous entretenons une relation de longue date avec la communauté chinoise au Canada et en Chine » explique Sean Weir, associé directeur national et chef de la direction de BLG. « Tout le monde au sein du cabinet est fier de l'initiative de notre associé Daniel Urbas dans l'organisation du soutien à la famille Lin. »

La création d'un site sécurisé pour la collecte de dons au bénéfice de La fiducie familiale Lin Jun a été rendue possible grâce à l'appui pro bono de WebCakes, Pivotal Payments, Digital Days et HSBC. BLG et la famille Lin sont plus que reconnaissants de leur contribution indispensable.

Pour faire un don

Les dons peuvent être faits via le site sécurisé <http://www>.

famillelinjun.com ou par l'envoi d'un chèque à l'ordre de « La fiducie familiale Lin Jun » par la poste aux coordonnées suivantes :

La fiducie familiale Lin Jun
À l'attention de Borden Ladner Gervais
1000, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 900
Montréal, Québec, Canada
H3B 5H4

Veuillez noter qu'aucun reçu fiscal ne sera émis puisque les dons sont collectés pour des fins de nature privée.

Les avocats qui ont été impliqués à titre pro bono au niveau de la représentation de la famille de Lin Jun lors du procès de M. Magnotta, de la création de la Fiducie familiale Lin Jun et de la mise sur pied du site internet sécurisé pour lever des fonds au bénéfice de la Fiducie.



Amélie T. Gouin



Marie-Claude Lassiseraie Mathieu



Ève Gaudet



Daniel Urbas



Jean-Philippe Herbert

Dernière heure

70,000\$ ont été amassés

Le site web sera traduit en mandarin et le National Trust assistera sans frais la fiducie familiale des parents de Lin Jun

Par André Gagnon

La levée de fonds lancée un peu avant Noël par un groupe d'avocats de BLG à Montréal dont un associé, Me Daniel Urbas, et des jeunes collègues dans le cadre d'un projet pro bono visant à aider la famille de Lin Jun en créant une fiducie familiale destinée à l'aider à passer à travers le cauchemar de voir leur fils tué et démembré par un jeune homme démoniaque et disperser et envoyer ses membres par la poste un peu partout et même au premier ministre du Canada Stephen Harper à son bureau d'Ottawa, a récolté jusqu'ici 70,000 \$. En outre, le site web mis sur pied gratuitement par une firme de communications sera traduit en mandarin à l'intention de la communauté chinoise de Montréal et d'ailleurs au Canada.

C'est ce qu'a fait savoir au Monde Juridique, Me Marie-Claude Lassiseraie-Mathieu lors d'un bref entretien téléphonique. Elle a précisé qu'une équipe d'avocates et avocats de BLG du bureau de Montréal ont assisté la famille du jeune chinois assassiné lors de l'enquête du coroner ainsi que durant toute la durée du procès par jury de l'accusé Luka Rocco Magnotta trouvé coupable de ce meurtre sordide et d'autres accusations connexes par le juge Cournoyer de la Cour supérieure de Montréal.

Selon un article publié sur le web par un journaliste bien informé de Toronto, le nom de Magnotta proviendrait d'un emprunt de patronyme qu'aurait effectué le jeune Eric Newman à la suggestion de son psychiatre/psychanalyste. Habitué des jeux vidéos, Newman aurait tiré ce nom d'un personnage, Luka Rocco Magnotta, un détective, qui était sur les traces d'un «serial killer» qui démembrait ses victimes après les avoir sauvagement exécutées.

D'autre part, Me Lassiseraie-Mathieu a indiqué en réponse aux questions du magazine que les dons sont d'origine individuelle et proviennent de francophones, anglophones et de personnes ayant des noms chinois et autres. Aucun don ne provient de sociétés ou compagnies hormis celles qui ont donné leurs services à titre gratuit. Le National Trust, a-t-elle ajouté, a accepté de jouer un rôle autre que fiduciaire pour administrer les sommes d'argent reçues pour la fiducie familiale.

Aucun reçu d'impôt n'est émis pour ces dons, lit-on dans le communiqué de BLG du 23 décembre 2014. Un don peut être transmis par chèque à l'ordre de BLG et selon la procédure établie retrouvée sur le site web à l'adresse mentionnée au communiqué de presse ci-joint.

Paul B. Schabas devient président de la Fondation du droit de l'Ontario



Me Paul B. Schabas

Le 1er janvier 2015, Paul B. Schabas a accepté les fonctions de président de la Fondation du droit de l'Ontario (FDO). Depuis sa création en 1974, la FDO a consacré plus de 900 millions de dollars à l'amélioration de l'accès à la justice. De cette somme, plus de 250 millions de dollars ont été versés à Aide

juridique Ontario sous forme de subventions destinées à des organisations à but non lucratif. Administrateur depuis 2007, M. Schabas prend la relève de Mark Sandler, qui présidait la FDO depuis 2009.

Paul Schabas a été admis au Barreau en 1986 et apporte une riche expérience au poste de président. Associé chez Blakes, il exerce surtout dans le domaine complexe des litiges commerciaux. Il est également avocat spécialiste du droit des médias et du droit constitutionnel et membre de l'American College of Trial Lawyers.

M. Schabas a été élu conseiller du Barreau du Haut-Canada pour un deuxième mandat. Il est co-président du Comité de l'accès à la justice, président du Comité d'autorisation des instances et du Groupe de surveillance des droits de la personne et vice-président du Comité de la réglementation de la profession du Barreau du Haut-Canada.

M. Schabas a été président de Pro Bono Law Ontario et directeur de l'Association canadienne des libertés civiles et de l'Osgoode Society for Legal History. En outre, il a déjà présidé la Canadian Media Lawyers Association et est professeur auxiliaire à la faculté de droit de l'Université de Toronto, où il enseigne le droit des médias.

« Je me réjouis à la perspective de poursuivre les importantes réalisations de mon prédécesseur, dit-il avec enthousiasme. C'est vraiment un privilège de prendre part aux efforts extraordinaires de la FDO pour accroître l'accès à la justice. Nous poursuivrons notre collaboration avec la profession juridique et nos nombreux partenaires dans la collectivité afin de répondre aux besoins des Ontariens en matière juridique. »

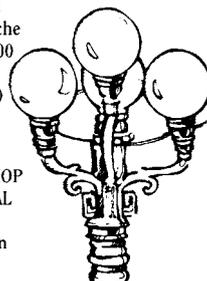
Me Paul B. Schabas est le frère cadet du professeur William A Schabas qui a présidé la Commission Schabas sur les violations des droits humains en Israël lors des opérations militaires de l'été 2013 à Gaza et autres territoires palestiniens occupés.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Le professeur William Schabas a démissionné de la Commission d'enquête sur Gaza

Statement on the resignation of the Chairperson of the Commission of Inquiry on the 2014 Gaza Conflict

The President of the Human Rights Council, Ambassador Joachim Ruecker (Germany), received a letter from Professor William Schabas last night in which Professor Schabas indicates that he is resigning as chair and member of the Commission of Inquiry on the Gaza conflict with immediate effect.

This letter follows one sent to the Council President on Friday, 30 January, by the Permanent Mission of Israel in which they ask for Professor Schabas' dismissal from the Commission of Inquiry due to what they refer to as a conflict of interest. [All communications are available on the HRC Extranet]

The President has accepted the resignation of Professor Schabas and thanks him for his work over the past six months as Chair of the Commission. The President respects the decision of Professor Schabas and appreciates that in this way even the appearance of a conflict of interest is avoided, thus preserving the integrity of the process.

The Human Rights Council President notes the decision taken by the Council requesting the Commission of Inquiry to investigate all alleged violations of international human rights and humanitarian law and he also notes that the Commission is now in the final phase of collecting evidence from as many victims and witnesses as possible from both sides.



Le Professeur William Schabas

The report of the Commission of Inquiry is scheduled to be presented to the Human Rights Council at its upcoming session on 23 March.

The President is currently in discussions with the remaining two members of the Commission of Inquiry to discuss the appointment of the new Chairperson.

Ambassador Ruecker underlines the need to remain focused on the substantive work of the Commission in the interest of the victims and their families on both sides.

UNWatch se félicite de la démission de Schabas

The Geneva-based human rights group UN Watch welcomed the resignation of William Schabas from the UN inquiry on Gaza, who had solemnly denied all conflicts of interest in a related UN application, and called on UN Secretary-General Ban Ki-moon to create an independent inquiry to investigate the extent to which Schabas' undeclared conflict of interest has now irretrievably tainted the probe, the integrity of the process by which Schabas was selected, and whether anyone at the UN rights office in Geneva knew about his paid legal work for the PLO.

Although Human Rights Council president Joachim Ruecker, the ambassador of Germany, insisted today that Schabas' resignation "preserves the integrity of the process," UN Watch executive director Hillel Neuer said that the opposite is true.

"The truth is that Schabas made clear in his resignation letter that he 'devoted several months of work' to the project," said Neuer, "in which, as the inquiry Chair and as the top expert on the issues, Schabas would have played a leading role in conceiving of the entire project, including the scope, framework, and methodology of the inquiry, selection of which specific incidents of the war to examine, the choice of witnesses, and the legal standards to apply."

"Schabas would have had a say in the influential choice of staffers, who do a lion's share of the work. He chaired all of the hearings where testimony was delivered and witnesses were examined."

"While absent for the final weeks of drafting, the bottom line is that Schabas masterminded and oversaw this effort for six out of its seven months, and substantially impacted the entire process," said Neuer.

"Because Schabas' prior statements and actions are so prejudicial -- prompting top legal scholars and his own colleagues to call for him to step down -- his undeclared conflict of interest has now irretrievably tainted the entire probe and its report," said Neuer.

Schabas resignation follows sustained campaign by UN Watch

Key moments of the campaign:

- On August 11, 2014, the day Schabas was named head of the UN's Gaza probe, UN Watch sprang into action, demanding he step down on account of his prior prejudicial statements. UN Watch immediately released videos and quotes showing Schabas' extreme prejudice, which were picked up worldwide.
- Schabas fought back, arguing: «I have opinions like everybody else about the situation in Israel. They may not be the same as Hillel Neuer's or Benjamin Netanyahu's, that's all.»
- The Daily Beast reported: «Schabas has faced the harshest criticism from Hillel Neuer, the head of the Geneva-based advocacy group UN Watch.»
- UN Watch launched an online petition and published a call for legal scholars to speak out. Over time, leading law professors and human rights activists -- including a number of Schabas' own colleagues -- spoke out.
- UN Watch filed a motion and major legal brief demanding Schabas' recusal.
- In a tense, private meeting in September with Schabas and the other two commissioners, UN Watch Executive Director Hillel Neuer told them why the UN Human Rights Council was biased, why the resolution creating their mandate was biased, and why Schabas was legally disqualified because of his prejudicial statements that, at a minimum, created the reasonable apprehension of bias.
- UN Watch handed Schabas the motion demanding that he step down. Schabas became angry and snapped at Neuer, "And who is the reasonable man -- you?"
- UN Watch filed an official written statement on the motion to remove Schabas, causing it to be circulated by the United Nations to all country delegates as an official document (A/HRC/27/NGO/112).
- In a dramatic debate, UN Watch Executive Director appeared before the plenary of the UN Human Rights Council to demand Schabas' recusal, and to argue the legal motion. (See speech & video below).

- UN Watch revealed that one of the world's most famous human rights figures called on Schabas to step down.
- In the end, with the pressure mounting, William Schabas finally quit.

Tiré de l'hebdomadaire La Gatineau

Le juge Réjean Paul : un illustre enfant de Messines s'éteint

Par François Robert

Une grosse peinture de la magistrature québécoise, le juge Réjean Paul, qui a passé une bonne partie de sa jeunesse à Messines, a succombé la fin de semaine dernière à un cancer du poumon devenu généralisé.



«Il n'était pas natif de Messines, il est arrivé là jeune, mais il était natif je crois de Chicoutimi, précise son beau-frère par alliance, Jean-Guy Martel. Très jeune, il est arrivé à Messines et il y a passé sa jeunesse. Plus tard, ses parents ont déménagé à Ottawa, son père a travaillé au Sénat. Mais le juge Paul a par la suite conservé la propriété de Messines pendant de nombreuses années. Il l'a vendue seulement il y a une quinzaine d'années.»

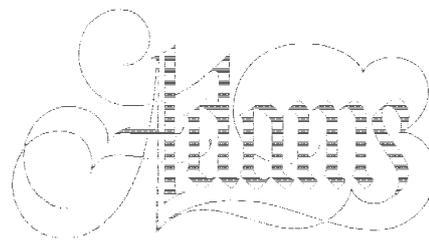
Après un passage par le Collège Saint-Alexandre, il entreprend des études en droit à l'Université d'Ottawa. C'est à ce moment que le futur notaire Jean-Guy Martel rencontre Réjean Paul pour la première fois.

Au long de sa carrière, Réjean Paul a maintes fois été mêlé à des causes qui ont attiré l'attention médiatique. Avant d'être nommé juge, le grand public l'a découvert alors qu'il s'est révélé redoutable comme procureur-chef à la Commission d'enquête sur le crime organisé, la CÉCO, dont les audiences ont été retransmises à la télévision à l'époque.

Après son accession à la magistrature en 1983, il a présidé plusieurs procès très médiatisés comme celui du pédophile Mario Bastien et celui du réalisateur Gilles Perron. Il a également participé au superprocès de plusieurs motards après le gros coup de filet de «l'opération printemps 2001».

«On a toujours été près l'un de l'autre, souligne son beau-frère par alliance Jean-Guy Martel. Nous avons partagé beaucoup de voyages de chasse et de pêche, aussi des croisières avec nos épouses. Il avait une belle personnalité. Il était toujours joyeux. Il aimait la vie et il a eu une belle expérience de vie! En plus d'un beau-frère, je perds aussi un ami.»

Ses talents de médiateur ont maintes fois été sollicités notamment dans des cas de blocages de routes par des autochtones. Réjean Paul avait une part de sang algonquin et un grand respect pour les autochtones.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Lettre de démission

William A. Schabas de la Commission



Middlesex University London | School of Law
The Burroughs | London NW4 4BT | United Kingdom

William Schabas OC MRIA
Professor of International Law
Director, Doctoral Institute

w.schabas@mdx.ac.uk
☎ +44 (0) 2084.114314 📠 +44 (0) 2082.038728

2 February 2015

HE Joachim Rucker
President, Human Rights Council

Your excellency,

On 13 January 2015, the *Jerusalem Post* reported that attempts to discredit the Chair will be part of Israel's campaign against the Commission of Inquiry on the Gaza Conflict. Two weeks later Israel made a formal complaint to the President of the Human Rights Council calling for my removal. On 2 February 2015, the Bureau of the Human Rights Council, which operates as its executive or standing committee between regular sessions, decided to examine the complaint and to request a legal opinion from United Nations Headquarters in New York.

The complaint concerns the fact that in October 2012, I prepared a legal opinion for the 'Negotiations Affairs Department/Palestinian Negotiations Support Project' of the Palestine Liberation Organisation. The legal opinion was to consider the consequences of a UN General Assembly resolution upgrading Palestine's status to that of a non-member state on the declaration that was lodged by Palestine with the International Criminal Court in January 2009. It also addressed whether accession should include acceptance of the amendments to the Statute adopted at Kampala and how the territorial jurisdiction of the Court might be applied. These are matters on which, as one of the academic specialists on the subject of the Rome Statute, I have frequently expressed myself in lectures and in publications. A 7-page opinion was provided on 28 October 2012 and I received remuneration of \$1,300, as previously agreed. I have done no other consultation and provided no other opinions for the State of Palestine, the Palestinian Liberation Organisation or any other related body.

The complaint about my brief consultancy, as I understand it, is not about the content, which is of a technical legal nature, but the implication that in some way I am henceforth beholden to the Palestine Liberation Organisation. Perhaps there is also the suggestion that I might tailor my opinions in one direction in order to generate more such consulting for remuneration. If I were indeed motivated by financial gain, it would be hard to explain why I would have accepted the position as Chair of the Commission of Inquiry, to which I have gladly devoted several months of work and for which there is no remuneration whatsoever.

Over the past decades I have done a huge amount of professional consulting for governments as well

Opinion du professeur William Schabas sur l'enquête sur le conflit à Gaza

J. Rücker – Schabas – 2/2/15

as for individuals and organisations. I have also published an enormous body of scholarly work, including many books, journal articles and book chapters. The legal opinion for the Palestine Liberation Organisation was a tiny part of this body of material.

When I was appointed to be Chair of the Commission of Inquiry in August 2014, I made an undertaking to act with independence and impartiality. I have fully respected that undertaking.

As a scholar engaged in international human rights, I have regularly condemned perpetrators of violations. Over the years, I have frequently criticized many of the world's leaders, including those of permanent members of the Security Council. In addition to academic writing and lecturing, I have signed petitions and statements and contributed in other ways to advancing the advocacy of human rights.

In early August 2014, when I was asked if I would accept a nomination to the Commission of Inquiry, I was not requested to provide any details on any of my past statements and other activities concerning Palestine and Israel. Of course, my views on Israel and Palestine as well as on many other issues were well known and very public. My *curriculum vitae* was readily available indicating public lectures and writings on the subject. My opinions were frequently aired on my blog. This work in defence of human rights appears to have made me a huge target for malicious attacks which, if Israel's complaint is to be taken at face value, will only intensify in the weeks to come.

The Commission of Inquiry is at a decisive stage in its work. It has largely completed the task of gathering material and listening to victims and other witnesses, including experts. The work on the drafting of the report is beginning. I believe that it is difficult for the work to continue while a procedure is underway to consider whether the Chair of the Commission should be removed. Normally, a judicial or quasi-judicial body would resolve such a challenge before proceeding further. Yet the Commission cannot delay its work as it must produce its report in a matter of weeks. Under the circumstances, and with great regret, I believe the important work of the Commission is best served if I resign with immediate effect.

Yours sincerely,

William Schabas OC MRJA

c.c. HE High Commissioner for Human Rights

« Avec mon départ, je ne crois pas qu'il y ait lieu de procéder avec l'enquête sur la plainte d'Israël. Si jamais le Conseil des droits de l'homme en décide autrement, je présume que mon droit d'être entendu sera respecté. »

-William A. Schabas au Monde Juridique

La juge US McGowan Davis remplace W. Schabas à la tête de la commission sur Gaza

Le Canadien a démissionné après avoir été accusé de partialité en faveur des Palestiniens.

Le président du Conseil des Droits de l'Homme Joachim Ruecker a nommé la juge américaine Mary McGowan Davis à la présidence de la commission sur l'opération "Bordure protectrice", remplaçant ainsi le professeur William Schabas qui a démissionné lundi.

La juge Davis avait rejoint la commission après la décision d'Amal Clooney de ne pas accepter sa nomination. Davis faisait donc partie des 3 membres de la commission avec William Schabas et le Sénégalais Doudou Diene.

Le Conseil des Droits de l'Homme a annoncé qu'il allait poursuivre l'enquête en dépit de la démission du professeur Schabas et qu'il publiera ses conclusions le 23 mars prochain comme l'avaient décidé les membres de la commission.

Davis a été juge à la Cour suprême de l'Etat de New York et procureur pendant 25 ans. Son expérience en matière de droit international est notoirement reconnue.

Le dirigeant de la commission chargée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies d'enquêter sur la guerre à Gaza entre Israël et le Hamas l'été dernier a démissionné lundi.

Israël a en effet accusé William Schabas de partialité après avoir travaillé en 2012 pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que consultant, et avoir été payé 1.300 dollars pour avoir rédigé une note juridique, indique l'agence de presse Reuters.

L'Etat hébreu avait, au préalable, refusé de coopérer avec le professeur de droit international canadien, compte tenu de ses propos polémiques à l'encontre du pays et de son Premier ministre, Benyamin Netanyahu.

"Après la démission du président de cette commission au parti pris anti-Israélien, le rapport en cours, à la demande du Conseil des droits de l'Homme - un organe anti-Israélien dont les décisions n'ont rien à voir avec le droit - doit être ignoré. C'est ce même Conseil qui en 2014 a pris plus de décisions contre d'Israël que l'Iran, la Syrie et la Corée du Nord confondus", a déclaré Netanyahu après l'annonce de Schabas.

"Ce sont le Hamas, les organisations et les régimes terroristes autour de nous qui doivent être étudiés, pas Israël, qui l'été dernier, a agi conformément au droit international. Le Hamas en revanche, a utilisé les résidents de Gaza comme boucliers humains et tiré sur les citoyens israéliens. Israël continuera de se défendre contre le terrorisme", a ajouté le Premier ministre.

"Etant donné que la commission Schabas n'est pas une commission d'enquête mais un comité qui a déjà des résultats pré-définis, il a été décidé qu'Israël ne coopérerait pas avec cette dite commission", avait annoncé le ministère israélien des Affaires étrangères en novembre dernier.

La commission Schabas a été créée pour enquêter sur des allégations de crimes de guerre commis par les différentes parties lors de l'opération militaire "Bordure protectrice".

Dans une lettre à la commission, dont Reuters a obtenu copie lundi, Schabas annonce que sa démission est immédiate, et qu'elle a pour but de "ne pas entraver la publication de rapport d'enquête qui est prévue pour mars".

"Cette commission était vouée à l'échec dès le départ, et elle devrait être dissolue dans son ensemble", a pour sa part déclaré le chef de la commission parlementaire israélienne des Affaires étrangères et de la Défense, Yariv Levin, à l'annonce de cette démission.

Hamas terroriste?

Par ailleurs, dans une interview pour i24news datant du mois d'août dernier, interrogé sur les méfaits du Hamas à Gaza, William Schabas était resté très évasif.

Lors de cet entretien, Schabas a nié avoir déclaré que le Hamas ne devrait pas être désigné comme un groupe terroriste, mais a refusé de le qualifier de terroriste.

"Ceux qui attendent de moi que je prenne une position vis-à-vis du Hamas veulent que je montre que je suis partial, ils veulent véhiculer l'idée que je n'ai pas ma place à la tête de cette commission d'enquête", avait-il déclaré.

"Je pense que si une personne raisonnable lit le mandat qui nous a été donné par le Conseil des droits de l'Homme, il verra qu'il est clair que les violations (possibles) du droit international humanitaire par toutes les parties seront couvertes", avait conclu William Schabas.

BCF accueille trois nouveaux associés dans ses rangs

Le cabinet BCF Avocats d'affaires est fier d'annoncer la nomination de trois nouveaux associés dans son équipe d'experts chevronnés, soit Brigitte Nepveu, Julie Lavigne et Ilya Kalnish.

Brigitte Nepveu pratique maintenant depuis plus de douze ans chez BCF. Tout en ayant développé une expertise de pointe au fil des années dans le domaine des sciences de la vie, elle représente et conseille également des entreprises de divers secteurs dans le cadre de fusions et acquisitions et de dossiers de financement de capital de risque. Elle fait partie des équipes du droit des affaires, commercial et corporatif et de la propriété intellectuelle.

Julie Lavigne a intégré le cabinet en 2002 et y développe depuis son expertise en fiscalité et en droit commercial et corporatif. Plus particulièrement, elle s'est spécialisée en planification fiscale et successorale, conseillant des entrepreneurs ayant pour objectifs de maximiser leur situation fiscale, de protéger leur actif, de réaliser la vente ou l'achat d'une entreprise et de planifier le transfert adéquat de leur patrimoine à une autre génération. De plus, elle conseille régulièrement des clients dans le cadre de réorganisations corporatives, fusions et acquisitions et rédaction de convention entre actionnaires.

Ilya Kalnish s'est joint à BCF en 2013, partageant avec le cabinet sa vaste expérience en tant qu'agent de brevets et de marques. Il possède une expérience approfondie dans



la rédaction et le suivi de demandes de brevets auprès de bureaux de brevets, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ilya a déjà fourni des conseils au sujet de brevets dans le cadre de fusions et acquisitions, d'opérations d'homologation et d'autres opérations commerciales.

BCF a produit une courte vidéo sur leurs réactions à cette nomination. Vous la trouverez sur YouTube à l'adresse URL suivante : <http://youtu.be/UHB8mxulfBo>.

Sachant allier expertise, passion, créativité et professionnalisme, Brigitte, Julie et Ilya ont à cœur le succès des clients de BCF et continueront à faire rayonner le cabinet avec autant de détermination. Leurs talents et ceux des quelques 200 professionnels du cabinet expliquent le vif succès de BCF, qui excelle dans l'art de pratiquer autrement depuis maintenant 20 ans.

Prévisions 2015 CMKZ

en droit du commerce international



Me Bernard Colas

Commerce international

- Le 1er janvier 2015 marque l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Corée du Sud. L'entrée en vigueur de cet accord élimine tous les droits de douane appliqués aux exportations de la grande majorité des produits en provenance du Canada, soumis précédemment à des droits de douane moyens de 13,3%. Elle permet ainsi aux entreprises canadiennes de jouir d'un accès privilégié au marché Sud-Coréen, avantages dont bénéficiaient leurs concurrents américains et européens en vertu d'accords de libre-échange conclus précédemment avec cette 15e économie du monde en importance, et la quatrième en Asie-Pacifique.

- En 2015, plusieurs mois seront consacrés à la traduction en 23 langues et surtout à leur vérification de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada. Il est difficile de prédire quand l'AECG sera finalisé et soumis à la ratification des pays de l'Union européenne et du Canada, encore moins quand il entrera en vigueur. Les réticences de l'Allemagne face à l'arbitrage État-Investisseur étranger et la négociation parallèle d'un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis complexifient le tout.
- Des avancées importantes sont à prévoir cette année dans la négociation de l'Accord de partenariat trans-Pacifique avec les pays d'Asie Pacifique ainsi que dans la modernisation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël. Quant aux négociations commerciales avec le Japon et la Communauté des Caraïbes, elles suivront leur cours. Celles avec l'Inde ou le Maroc demeurent au ralenti.
- Le Canada et les États-Unis poursuivront l'implantation du Plan d'action sur la sécurité au cours de l'année 2015. Le Canada devrait avoir complété, avant le 31 mars 2015, le déploiement des systèmes de détection d'explosifs certifiés par l'Administration de la sécurité des transports des États-Unis dans les aéroports dotés de systèmes de pré-contrôle.
- A noter que la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, amorcée en 2014, devrait affecter les activités commerciales d'entreprises canadiennes et européennes à Cuba qui auront à faire face à de nouveaux concurrents lorsque les élus américains décideront de lever leur embargo.

Organisation mondiale du commerce

- 2015 marque les 20 ans de l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) et des célébrations seront organisées pour souligner cet événement. Le 1er janvier 1995, l'OMC avait succédé au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Depuis sa création, cette institution intergouvernementale basée à Genève a accueilli 33 pays supplémentaires, comprenant la Chine et la Russie, et a résolu plus de 500 conflits par les groupes spéciaux mis en place par l'OMC ou par des consultations bilatérales entre les pays en conflit.

- En plus de sa charge toujours croissante de règlement des différends, l'OMC consacrera ses énergies à la préparation de plusieurs programmes de travail sur l'après-Bali ainsi que sur certaines composantes du Cycle de Doha relatives notamment aux services, à l'environnement et à l'agriculture. Suite à l'entente intervenue entre l'Inde et les États-Unis sur la négociation de règles affectant la sécurité alimentaire en 2014, l'Accord sur la facilitation du commerce devra recevoir la ratification des deux tiers des membres de l'OMC pour entrer en vigueur. L'Ambassadeur Canadien Jonathan T. Fried, actuellement président du Conseil général de l'OMC (et membre de ILA-Canada), aura la tâche difficile de dégager les consensus nécessaires à la conclusion d'accords.
- La négociation de l'Accord sur les technologies de l'information devrait se poursuivre entre les 54 pays participants suite à l'entente entre la Chine et les États-Unis sur l'élargissement du champ d'application de l'accord en novembre 2014. Ces négociations qui visent déjà les droits de douane sur les produits de haute technologie devraient inclure 200 produits supplémentaires, à savoir de nombreux appareils de nouvelle génération en matière de communication et de traitement de données ainsi que dans le domaine médical.
- D'autres accords plurilatéraux sont en cours de négociation à savoir l'Accord plurilatéral sur les services – jugé important par les États-Unis – ainsi qu'un nouvel accord sur les produits environnementaux destinés à éliminer les droits de douane sur un ensemble de produits, comme les panneaux solaires, les mâts éoliens, les turbines hydrauliques, le matériel de traitement de l'air, les technologies de traitement de l'eau et le matériel de gestion des déchets et de recyclage.
- Enfin, les Seychelles deviendront officiellement le 161ème membre de l'OMC dans les 30 jours qui suivront la ratification du Protocole d'accord prévue au premier

trimestre de 2015. L'Afghanistan, l'Algérie, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et Sao Tomé-et-Principe espèrent achever leurs négociations d'adhésion bientôt.

Investissements internationaux

- En 2015, le Canada poursuivra le processus de ratification des accords de promotion et de protection des investissements étrangers signés avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et la Serbie ainsi que les initiatives en vue de la signature d'accords avec l'Albanie, le Bahreïn, le Burkina Faso, la Guinée, l'Inde, Madagascar, la Moldavie et la Zambie.
- Au cours de l'année 2015, le Canada devrait continuer ses négociations – parfois interminables – en vue de la conclusion d'accords de promotion et de protection des investissements étrangers avec le Ghana, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Macédoine, le Kenya, le Kosovo, la Mongolie, le Pakistan, la Tunisie, les Emirats Arabes Unis et le Vietnam. Les négociations avec le Kenya, le Kosovo et les Emirats Arabes Unis ont débuté au cours de l'année 2014 et les parties semblent décider à parvenir à un accord dans les meilleurs délais. En revanche, celles entamées depuis un certain temps avec les autres pays précités avancent à un rythme plus ou moins lent.

Fiscalité internationale

- 2015 devrait marquer le début de la communication de renseignements à l'Agence du Revenu du Canada par les institutions financières canadiennes (ou succursales canadiennes d'institutions financières étrangères) et l'échange de ces renseignements avec les États-Unis en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis qui vise à améliorer l'observation fiscale à l'échelle internationale. Cet accord conclu le 5 février 2014 est la mise en œuvre intergouvernementale des dispositions de la Foreign Account Tax Compliance Act, une loi américaine qui instaure un régime de déclaration pour les institutions financières à l'égard de certains comptes.
- Les conventions fiscales ou leurs modifications conclues avec le Liban, la Namibie, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ne sont toujours pas en vigueur.
- Au cours de l'année 2015, le Canada devrait poursuivre ses négociations en vue de la conclusion de nouvelles conventions fiscales ou modifications de celles existantes avec l'Australie, la Chine, Israël, Madagascar, la Malaisie et les Pays-Bas.

Changements climatiques

- Du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra à Paris la réunion COP21/CMP 11 sur les changements climatiques. Cette réunion doit aboutir à l'adoption d'un accord universel contraignant qui permettrait de maintenir la baisse de température globale en deçà de 2°C afin de ralentir le réchauffement climatique. L'Accord intervenu entre les États-Unis et la Chine le 12 novembre 2014 devrait faciliter les négociations en vue de l'adoption d'un tel accord. En vertu de l'Accord entre les États-Unis et la Chine, les États-Unis se sont engagés à réduire de 26 à 28% leurs émissions d'ici 2025 par rapport à 2005. La Chine a indiqué que d'ici 2030, elle modifierait sa production d'énergie pour atteindre 20 % d'énergie renouvelable.
- Au 1er janvier 2015, le marché du carbone du Québec entrera dans la seconde phase de son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, vise de nouveaux établissements que sont les entreprises qui distribuent des carburants et des combustibles au Québec ou qui en importent pour leur propre consommation et dont les émissions annuelles de GES attribuables à l'utilisation de carburants et de combustibles distribués et consommés au Québec atteignent ou excèdent le seuil annuel de 25 000 tonnes métriques en équivalent CO₂. De plus à compter de janvier 2015, les établissements visés par ledit Règlement verront le nombre d'unités qui leur sera allouées diminuer graduellement d'environ 1 à 2 % chaque année.

Union Européenne

- Le 1er janvier 2015, la Lituanie a adhéré à la zone euro. À cette date, l'euro a remplacé le litas au taux de conversion irrévocablement fixé à €1= litas 3,45280. Ce pays devient ainsi le 19^{ème} pays de la zone euro et rejoint les autres pays baltes, l'Estonie et la Lettonie l'ayant précédé.
- Avec la ratification prévue des pays de l'Union Européenne, la Convention sur les accords d'élection de for devrait entrer en vigueur en 2015. Cette convention crée des règles de compétence des tribunaux basées sur des clauses de juridiction conclues en matière civile ou commerciale, ainsi que des règles de reconnaissance et d'exécution des jugements rendus par les tribunaux élus dans les États parties à la convention.

Arbitrage commercial international

- Le 17 mars 2015, la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 2014, sera officiellement ouverte à la signature. Cette convention est essentiellement basée sur le nouveau règlement de la CNUDCI sur l'arbitrage investisseur-État entré en vigueur le 1er avril 2014 en vue de garantir la transparence dans ce type d'arbitrage. Cette convention entrera en vigueur six mois après la date du dépôt de troisième instrument de ratification.
- A sa réunion de juillet 2015, la Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international devrait adopter la révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales. Cet Aide-mémoire a pour objet principal d'apporter aide et conseils aux praticiens de l'arbitrage en «recensant et en décrivant brièvement les questions sur lesquelles il pourrait être utile de prendre en temps voulu des décisions à propos de l'organisation des procédures arbitrales».
- En Chine, 2015 marquera l'entrée en vigueur de deux nouveaux règlements d'arbitrage. Le nouveau règlement d'arbitrage de la Commission d'arbitrage de Beijing entrera en vigueur le 1er avril 2015. Ce nouveau règlement se veut plus en phase avec les normes internationales. En outre, la nouvelle version du Règlement d'arbitrage de la China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) entrera en vigueur le 1er janvier 2015. Les nouvelles dispositions encadrent notamment la consolidation d'arbitrages connexes, l'arbitrage afférent à de multiples contrats, l'arbitrage impliquant plusieurs parties ainsi que les procédures d'urgence.

Avocat associé, Bernard Colas compte plus de 28 années d'expérience en droit du commerce international acquise à Montréal, Londres et Paris à conseiller des entreprises actives au niveau international ainsi que des gouvernements étrangers.

Avant de co-fonder Colas Moreira Kazandjian Zikovsky, il a pratiqué le droit au sein de grands cabinets d'affaires à Sorel, Montréal et Paris et a travaillé en qualité de conseiller juridique à la Fédération internationale des producteurs de disques et de vidéos (Londres) et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Paris).



PRÊTS À PRENDRE LES DEVANTS

Des alliés performants avec plus de 200 avocats.

lavery
Avocats

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.